

Statut des Educateurs du District de la Somme Réunion du 7 septembre 2026
--

Participants : Ms. Bernard SINOQUET - Emmanuel BOISSIER (CTD) – Gaëtan BETTEFORT – Antonio DOS SANTOS – Valentin WALLON.

Absent excusé : Valentin DUFOSSE

I. Rappel sur les obligations des clubs

Article2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

Avant le début de la compétition disputée :

Les clubs des équipes participant aux championnats de D1 et D2 organisés par le District de la Somme de Football, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat.

A la publication du PV par la Commission Départementale du Statut des Educateurs, chaque club en infraction devra régulariser la situation sous 60 jours.

Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

Championnat D1 : au minimum un DF Coach Seniors.

Championnat D2 : au minimum le CFI Séniors.

Les clubs en écart devront adresser un courrier d'engagement sur l'inscription de l'éducateur à la formation adéquate.

Article 4 – Obligation des clubs

Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme **avant le début de la compétition disputée.**

Passée cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 60 jours.

II. Informations de la Commission du Statut des Educateurs du District de la Somme

Pour les éducateurs possédant le BMF ou le BEF, un recyclage est obligatoire tous les 3 ans.

Si l'éducateur n'effectue pas de recyclage, (FPC, formation professionnelle continue), sa licence technique régional ne pourra pas être délivrée avant la régularisation de la situation.

La ligue de Football des Hauts de France propose des sessions de formation professionnelle continue dans la saison.

Dans le cadre des actions de formations le district de la somme de football dispensera une session :

- CFI SENIORS

C.F.I. SENIORS	JANVIER / FEVRIER	2X6H	<i>Samedi 09 janvier 2027 ET mardi 02 février 2027 - 17H30/20H30 ET Jeudi 04 février 2027 - 17H30/20H30</i>	AMIENOIS	AMIENS STADE MICHELET	STADE MICHELET CHEMIN DE VAUVOIX 80000 AMIENS
-----------------------	--------------------------	-------------	---	-----------------	----------------------------------	--

Suite à la formation CFI Seniors, les éducateurs ayant participé à la totalité de celle-ci pourront de manière facultative s'inscrire à une certification en distancielle avec une procédure d'inscription identique (via portail club)

Les dates des certifications CFI seniors, pour les éducateurs ayant participé au module de formation CFI :

- Lundi 5 octobre au vendredi 9 octobre 2026
- Lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2026
- Lundi 1 février au vendredi 5 février 2027
- Lundi 5 avril au vendredi 9 avril 2027
- Lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2027

Pour les éducateurs disposant du module senior **et** module U18, donc disposant des anciens modules, une date de certification du CFF3 sera à déterminer.

Un sondage sera envoyé à tous les clubs pour connaître le nombre et profil des candidats. Le ou les lieux seront déterminés en fonction des retours.

- DF COACH SENIORS

DIPLOMES FEDERAUX	LIEU DE FORMATION	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	POSITIONNEMENT	DATES DE FORMATION	CERTIFICATION	RATTRAPAGE
DF COACH SENIORS	AMIENS CENTRE TECHNIQUE FERNAND DUCHAUSSOY	24/09/26	06/10/26	SEMAINE 1 : Du 07 au 09/12/26 SEMAINE 2 : Du 15 au 17/02/27	06 et 07/04/27	A DETERMINER

- JOURNEE COMPLEMENTAIRE DF COACH SENIORS (pour les titulaires de l'animateur seniors OU du CFF3)

JOURNEE DE FORMATION COMPLEMENTAIRE DF COACH SENIORS	Être titulaire d'une licence FFF active	LIEVIN	13 novembre 2026	Lundi 23 novembre 2026 (Journée)	Ouvert
	Être titulaire du CFF3 et du PSC				

En fonction du nombre d'inscrit à la journée complémentaire, une nouvelle ouverture de session sera proposée sur le secteur Amiénois.

III. Point Administratif

IV. Pointage effectué au 07 septembre 2026. Les éléments reçus après cette date seront analysés à la prochaine réunion de la commission

Les clubs surlignés en vert sont en règles en ce début de saison concernant le statut des éducateurs du DSF sur les articles 2, 3 et 4:

- La fiche de renseignement a été transmise
- Le diplôme correspond avec la division
- L'éducateur a été désigné sur footclub en entraineur principal en lien avec l'équipe en responsabilité
- Le courrier d'engagement de formation a été transmis

DIVISION 1

Num club	D1	Entraîneur Déclaré	Diplôme	Obligation diplôme	Recu Dérogation	Recu engagement Formation	Footclub à jour Ent Principal	Observation - Action attendu du club
563785	AILLY SUR SOMME SAMARA	Hugo CHEVALIER	DF CS	DF CS			ok	
501071	ALBERT USOAAS			DF CS			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
500317	AMIENS OLYMPIQUE	Pascal CARON	DF CS	DF CS			ok	
500345	AMIENS RC	Didier GETO	BEF	DF CS			ok	
552643	AMIENS RIF	Ayoub Farhane	Sans	DF CS	oui	oui	KO	en infraction avec l'article 4 complétude Footclub incomplet, 2 educ décarés en principal, manque date de fin
549631	AS2A			DF CS			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
501063	DAOURS	Olivier GODEBERT	CFISE	DF CS	oui	non	ok	Manque courrier d'engagement formation
500922	FLIXECOURT SC 1	Stéphane DEVAUX	BEF	DF CS			ok	
500925	FRIVILLE ESCARBOTIN	Jérôme DELABYE	Sans	DF CS	oui	oui	ok	
518145	HARONDEL	Cyrille DAUSSY	CFISE	DF CS	oui	oui	ok	
582693	MIANNAY MOYENNEVILLE	Allan DEVISMES	DF CS	DF CS			ok	
501008	VILLERS BRETONNEUX	Bertrand BOURDET	DF CS	DF CS			ok	

DIVISION 2 GROUPE A

Num club	D2 A	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Recu engagement Formation	Footclub Ent Principal	Observation - Action attendu du club
500253	ABBEVILLE SC 2			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
530323	AMIENS AC 2	Karim HAMDANE	BMF	CFI SE			ok	
534402	AMIENS PIGEONNIER	Francis DANTIN	CFISE	CFI SE			ok	
528073	AMIENS PORTO PORTUGAIS 2			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
565812	ASCM	Tony BARVIAU	DF CS	CFI SE			ok	
501076	CAMON US 3	Quentin DUCROCQ	CFISE	CFI SE			ok	
549637	CERISY AS 1	Thomas LEFEVRE	Sans	CFI SE	oui	oui	ok	
501143	CHEPY ES 1	Mathieu GODIN	CFISE	CFI SE			ok	
500876	MOREUIL			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
581180	POIX BC FC 1	Pierre Landry MVIE OBAME	CFISE	CFI SE			ok	
517696	PONT REMY SC 1	Eric VANASSCHE	CFISE	CFI SE			KO	en infraction avec l'article 4 complétude Footclub incomplet, 2 educ décarés en principal,
515362	SAINT VALERY FC	Adrien DELABARRE	BMF	CFI SE			ok	

DIVISION 2 GROUPE B

Num club	D2 B	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Recu engagement Formation	Footclub Ent Principal	Observation - Action attendu du club
563785	AILLY SUR SOMME SAMARA 2	Nicolas DELPLANQUE	CCFI14	CFI SE	oui	oui	ok	
500524	AMIENS MONTIERES ETOUVIE	BEN HADJ FREDJ Wadyre	CFISE	CFI SE			ok	
511385	ES CAGNY	Noureddine LAROSSI	BEF	CFI SE			ok	
500922	FLIXECOURT SC 2	Christophe HERBET	Sans	CFI SE	oui	non	ok	Manque courrier d'engagement formation
512397	GAMACHES 2	Jerome VAN KEER	DF CS	CFI SE			ok	
548891	LA MONTOYE FC1	Loic GAMARD	DF CS	CFI SE			KO	en infraction sur l'article 4 complétude Footclub incomplet, manque date de fin
501051	LIGNIERE Us 1	Stephane BOUCHER	Sans	CFI SE	oui	non	KO	en infraction sur l'article 4 complétude Footclub incomplet, manque date de fin et courrier d'engagement formation
533352	MEAULTE			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
550290	NIBAS FRESSENNEVILLE US 1			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
527771	QUERRIEU AS 1			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
521014	QUESNOY LE MONTANT			CFI SE			KO	en infraction sur l'article , 2, 3 et 4 Manque documents du statut, rien reçu à ce jour
525943	SALOUEL SALEUX 2	Laurent HUYON	DF CS	CFI SE			ok	

Les clubs notifiés en rouge sur les tableaux, **Albert, AS2A, Abbeville SC, Amiens Porto, Moreuil, Méaulte, Nibas Fressenneville, Querrieu, Quesnoy le montant** sont en infraction aux articles 2,3 et 4.

Les clubs doivent envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration dans Footclub.

Les clubs notifiés en jaune sur les tableaux, **Amiens RIF, Pont Remy, La Montoye FC, Lignières US**, sont en infraction à l'article 4. Une action sur footclub est attendu de leur part.

Les clubs Daours, Flixecourt et Lignières US doivent envoyer à la commission un courrier d'engagement ou la fiche d'inscription de leur éducateur à suivre la formation nécessaire pour assurer la prise en charge de l'équipe.

Les clubs devront envoyer les éléments avant le 7 novembre 2026, date limite de prise en compte des éléments par la commission

Passée cette date, Les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

*La Commission précise qu'en cas de non-respect à l'Article3 du Statut des Educateurs du District de la Somme, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non désigné, **par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.***

Rappel : Déclaration de l'éducateur joueur dans la tablette

Si l'éducateur est également joueur, le club a l'obligation d'inscrire l'éducateur – joueur, 2 fois sur la FMI.

- En tant que joueur avec sa licence joueur
- En tant qu' « entraîneur responsable » avec sa licence « éducateur »

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Prochaine réunion de la Commission du Statut des Educateurs :

Le lundi 9 novembre à 17H30 retour documents

Le lundi 9 février à 17H30 : contrôle feuilles de matchs et formation

Le lundi 31 mai à 17H30 : contrôle feuilles de matchs fin de championnat

Le Secrétaire de séance
Monsieur Bernard SINOQUET



Le Président,
Monsieur Antonio DOS SANTOS

